

## **Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2008 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control – Integrated Framework*. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2008.

KPMG LLP, un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, a émis un rapport de vérification sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2008 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2008 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans leurs Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant datés du 5 février 2009.

Le président-directeur général,

(s) *E. Hunter Harrison*

Le 5 février 2009

Le Vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Claude Mongeau*

Le 5 février 2009

## Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications constituent une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

De plus, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, en nous fondant sur les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*. Dans notre rapport daté du 5 février 2009, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. \*

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 5 février 2009

\* CA auditeur permis n° 23443

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2008, selon les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*. La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que de l'appréciation, incluse dans le Rapport de Gestion ci-joint, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Dans le cadre de notre vérification, nous avons, entre autres choses, acquis une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, apprécié le risque qu'il existe une faiblesse importante et procédé à des tests et à une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne en tenant compte du risque établi. Notre vérification a également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. « Contrôle interne à l'égard de l'information financière » s'entend des politiques et procédures qui : 1) visent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la compagnie; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées de manière à permettre d'établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la compagnie ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la compagnie; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la compagnie pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. De plus, toute projection des résultats de quelque évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du degré de conformité aux politiques ou procédures.

À notre avis, la Compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 selon les critères que le COSO de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008. Dans notre rapport daté du 5 février 2009, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. \*  
Comptables agréés

Montréal, Canada  
Le 5 février 2009

\* CA auditeur permis n° 23443

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action

	Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>8 482 \$</b>	<b>7 897 \$</b>	<b>7 929 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		1 674	1 701	1 823
Services acquis et matières		1 137	1 045	1 027
Carburant		1 403	1 026	892
Amortissement		725	677	650
Location de matériel		262	247	198
Risques divers et autres		387	325	309
<b>Total – Charges d'exploitation</b>		<b>5 588</b>	<b>5 021</b>	<b>4 899</b>
<i>Bénéfice d'exploitation</i>		<b>2 894</b>	<b>2 876</b>	<b>3 030</b>
Intérêts débiteurs		(375)	(336)	(312)
Autres produits (Note 13)		26	166	11
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>		<b>2 545</b>	<b>2 706</b>	<b>2 729</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 14)		(650)	(548)	(642)
<b>Bénéfice net</b>		<b>1 895 \$</b>	<b>2 158 \$</b>	<b>2 087 \$</b>
<i>Bénéfice par action (Note 16)</i>				
De base		<b>3,99 \$</b>	<b>4,31 \$</b>	<b>3,97 \$</b>
Dilué		<b>3,95 \$</b>	<b>4,25 \$</b>	<b>3,91 \$</b>
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>				
En circulation		<b>474,7</b>	<b>501,2</b>	<b>525,9</b>
Dilué		<b>480,0</b>	<b>508,0</b>	<b>534,3</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## État consolidé du bénéfice global

PCGR aux États-Unis

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007	2006
Bénéfice net		<b>1 895 \$</b>	2 158 \$	2 087 \$
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 19) :</b>				
Gain (perte) de change non matérialisé(e) sur:				
Conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger		<b>1 259</b>	(1 004)	32
Conversion de la dette à long terme libellée en dollar US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.		<b>(1 266)</b>	788	(33)
Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (Note 12) :				
Gain (perte) actuariel(le) net(te) réalisé(e) durant la période		<b>(452)</b>	391	-
Coût des prestations au titre des services passés encouru durant la période		<b>(3)</b>	(12)	-
Amortissement de la perte actuarielle nette incluse (du gain actuariel net inclus) dans le coût net des prestations		<b>(2)</b>	49	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés inclus dans le coût net des prestations		<b>21</b>	21	-
Rajustement lié au passif minimum découlant du régime de retraite		-	-	1
Instruments dérivés (Note 18) :		-	(1)	(57)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices		<b>(443)</b>	232	(57)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices afférent(e) au poste Autre bénéfice (perte) global(e)		<b>319</b>	(219)	(179)
Autre bénéfice (perte) global(e)		<b>(124)</b>	13	(236)
<b>Bénéfice global</b>		<b>1 771 \$</b>	2 171 \$	1 851 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents		413 \$	310 \$
Débiteurs (Note 4)		913	370
Matières et fournitures		200	162
Impôts reportés (Note 14)		98	68
Autres		132	138
		<b>1 756</b>	<b>1 048</b>
Immobilisations (Note 5)		23 203	20 413
Actif incorporel et autres éléments d'actif (Note 6)		1 761	1 999
<b>Total – Actif</b>		<b>26 720 \$</b>	<b>23 460 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et autres (Note 7)		1 386 \$	1 336 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 9)		506	254
		<b>1 892</b>	<b>1 590</b>
Impôts reportés (Note 14)		5 511	4 908
Autres éléments de passif et crédits reportés (Note 8)		1 353	1 422
Dette à long terme (Note 9)		7 405	5 363
<b>Avoir des actionnaires</b>			
Actions ordinaires (Note 10)		4 179	4 283
Autre perte globale cumulée (Note 19)		(155)	(31)
Bénéfices non répartis		6 535	5 925
		<b>10 559</b>	<b>10 177</b>
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>		<b>26 720 \$</b>	<b>23 460 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration :

David G. McLean  
Administrateur

E. Hunter Harrison  
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	Actions ordinaires émises et en circulation	Actions ordinaires	Autre Perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total de l'avoir des actionnaires
<i>Soldes au 31 décembre 2005</i>	536,8	4 580 \$	(222) \$	4 891 \$	9 249 \$
Bénéfice net	-	-	-	2 087	2 087
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 10, 11)	5,1	133	-	-	133
Programmes de rachat d'actions (Note 10)	(29,5)	(254)	-	(1 229)	(1 483)
Autre perte globale (Note 19)	-	-	(236)	-	(236)
Rajustement lié au poste Autre perte globale cumulée (Note 2)	-	-	414	-	414
Dividendes (0,65 \$ par action)	-	-	-	(340)	(340)
<i>Soldes au 31 décembre 2006</i>	512,4	4 459	(44)	5 409	9 824
Adoption de recommandations comptables (Note 2)	-	-	-	95	95
Solde redressé au début de l'exercice	512,4	4 459	(44)	5 504	9 919
Bénéfice net	-	-	-	2 158	2 158
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 10, 11)	3,0	89	-	-	89
Programmes de rachat d'actions (Note 10)	(30,2)	(265)	-	(1 319)	(1 584)
Autre bénéfice global (Note 19)	-	-	13	-	13
Dividendes (0,84 \$ par action)	-	-	-	(418)	(418)
<i>Soldes au 31 décembre 2007</i>	485,2	4 283	(31)	5 925	10 177
Bénéfice net	-	-	-	1 895	1 895
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 10, 11)	2,4	68	-	-	68
Programmes de rachat d'actions (Note 10)	(19,4)	(172)	-	(849)	(1 021)
Autre perte globale (Note 19)	-	-	(124)	-	(124)
Dividendes (0,92 \$ par action)	-	-	-	(436)	(436)
<i>Soldes au 31 décembre 2008</i>	468,2	4 179 \$	(155) \$	6 535 \$	10 559 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net		1 895 \$	2 158 \$	2 087 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement		725	678	653
Impôts reportés (Note 14)		230	(82)	3
Gain sur la vente du complexe de la gare Centrale (Note 5)		-	(92)	-
Gain sur la vente du placement dans l'English Welsh and Scottish Railway (Note 6)		-	(61)	-
Autres variations des éléments suivants :				
Débiteurs (Note 4)		(432)	229	(17)
Matières et fournitures		(23)	18	(36)
Créditeurs et autres		(127)	(396)	194
Autres éléments de l'actif à court terme		37	84	61
Autres		(274)	(119)	6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>2 031</b>	<b>2 417</b>	<b>2 951</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations		(1 424)	(1 387)	(1 298)
Acquisitions, déduction faite des espèces acquises (Note 3)		(50)	(25)	(84)
Vente du complexe de la gare Centrale (Note 5)		-	351	-
Vente du placement dans l'English Welsh and Scottish Railway (Note 6)		-	114	-
Autres, nets		74	52	33
<b>Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement</b>		<b>(1 400)</b>	<b>(895)</b>	<b>(1 349)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de titres d'emprunt à long terme		4 433	4 171	3 308
Réduction de la dette à long terme		(3 589)	(3 589)	(3 089)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions et avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés (Note 11)		54	77	120
Rachat d'actions ordinaires (Note 10)		(1 021)	(1 584)	(1 483)
Dividendes versés		(436)	(418)	(340)
<b>Flux de trésorerie utilisés par les activités de financement</b>		<b>(559)</b>	<b>(1 343)</b>	<b>(1 484)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents libellés en dollars US		31	(48)	(1)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents</b>		<b>103</b>	<b>131</b>	<b>117</b>
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice		310	179	62
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>		<b>413 \$</b>	<b>310 \$</b>	<b>179 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>				
Encaissements nets provenant de clients et autres		8 012 \$	8 139 \$	7 946 \$
Paiements nets aux titres suivants :				
Services aux employés, fournisseurs et autres charges		(4 920)	(4 323)	(4 130)
Intérêts		(396)	(340)	(294)
Compressions de l'effectif (Note 8)		(22)	(31)	(45)
Blessures corporelles et autres réclamations (Note 17)		(91)	(86)	(107)
Régimes de retraite (Note 12)		(127)	(75)	(112)
Impôts sur les bénéfices (Note 14)		(425)	(867)	(307)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>2 031 \$</b>	<b>2 417 \$</b>	<b>2 951 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

*La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le CN ou la Compagnie, œuvre dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN dessert les ports de Vancouver, Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les grandes villes que sont Toronto, Buffalo, Chicago, Detroit, Duluth et Minneapolis-St.Paul, au Minnesota, Superior et Green Bay, au Wisconsin, Memphis, Saint Louis, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.*

## 1 – Énoncé des conventions comptables importantes

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR aux États-Unis). L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits et les charges inscrits pour la période considérée, sur les montants constatés des éléments d'actif et de passif, ainsi que sur l'information à fournir concernant les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations sur une base continue, y compris les estimations relatives aux blessures corporelles et autres réclamations, aux réclamations environnementales, à l'amortissement, aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à la retraite et aux impôts sur les bénéfices, en fonction de l'information alors disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### A. Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

### B. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises sont constatés pour les services exécutés par la Compagnie selon la méthode de l'avancement des travaux, en fonction de la durée du déplacement entre le point de départ et celui d'arrivée. Les coûts découlant du transport de marchandises sont constatés au fur et à mesure de la prestation du service. Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux gouvernements.

### C. Change étranger

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les éléments d'actif et de passif des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 19).

La Compagnie désigne la majorité de la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. Conséquemment, les gains et les pertes de change non matérialisés sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont également inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

### D. Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

**E. Débiteurs**

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie selon la possibilité de recouvrement et tient compte des antécédents ainsi que des tendances ou incertitudes connues relativement à la possibilité de recouvrement. Les gains ou les pertes sur la vente de débiteurs sont calculés en comparant la valeur comptable des débiteurs vendus au total du produit en espèces de la vente et de la juste valeur de la participation conservée sur ces débiteurs à la date du transfert. Les coûts liés à la vente de débiteurs sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**F. Matières et fournitures**

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

**G. Immobilisations**

Les immobilisations ferroviaires sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur d'éléments d'actif dépréciés. Les coûts liés à la main-d'œuvre, aux matières et les autres coûts relatifs à la pose de rails et de traverses, à l'application de ballast et à d'autres améliorations de voies sont capitalisés dans la mesure où ces coûts satisfont au seuil de capitalisation minimal de la Compagnie. Les coûts des révisions et des remises à neuf importantes sont également capitalisés si ces travaux prolongent la durée de vie utile ou améliorent la fonctionnalité de l'élément d'actif. Les acquisitions d'immobilisations comprennent les coûts de développement de logiciels pour usage interne. Les coûts d'entretien sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Le coût des immobilisations ferroviaires désaffectées ou aliénées dans le cours normal des activités de la Compagnie, moins la valeur nette de récupération, est imputé à l'amortissement cumulé conformément à la méthode d'amortissement par classes homogènes. La Compagnie examine la valeur comptable des immobilisations détenues et utilisées lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il pourrait se révéler difficile de récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, tous les éléments d'actif identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

Les éléments d'actif détenus pour la vente sont mesurés au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur, moins le coût de vente. Les pertes découlant de la vente de lignes importantes sont constatées dans les bénéfices au moment où ces éléments d'actif répondent aux critères de classification à titre d'éléments d'actif détenus pour la vente, tandis que les pertes découlant de l'abandon de lignes importantes sont constatées dans les bénéfices au moment où les éléments d'actif cessent d'être utilisés. Les gains sont comptabilisés au bénéfice au moment où ils se matérialisent.

**H. Amortissement**

Le coût des immobilisations, y compris celles régies par des contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur d'éléments d'actif dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile, comme suit :

Catégorie	Taux annuel
Voie et chemin de roulement	2 %
Matériel roulant	3 %
Immeubles	2 %
Informatique	15 %
Autres	7 %

La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes pour ses immobilisations ferroviaires et effectue à cette fin des études approfondies périodiques sur l'amortissement afin de déterminer le caractère raisonnable de la durée de vie des immobilisations selon l'information courante et les activités des exercices antérieurs. Les changements de durée de vie utile estimative sont comptabilisés de façon prospective. En 2008, la Compagnie a achevé une étude sur l'amortissement de ses immobilisations corporelles canadiennes, donnant lieu à une augmentation de 20 M\$ de la charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 par rapport à la période correspondante de 2007. En 2007, la Compagnie avait achevé

une étude sur l'amortissement de tous ses éléments d'actif aux États-Unis, dont les résultats n'avaient pas eu de répercussions importantes sur la charge d'amortissement.

**I. Actif incorporel**

L'actif incorporel représente les contrats et les relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures. Cet actif est amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 40 à 50 ans.

**J. Régimes de retraite**

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût net des prestations est constaté dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- i) le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice;
- ii) les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- iii) le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- iv) l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- v) l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations au titre des prestations projetées ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

**K. Avantages complémentaires de retraite**

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés par la Compagnie à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes.

**L. Blessures corporelles et autres réclamations**

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers.

Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'une estimation actuarielle de leurs coûts définitifs.

Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révise régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

**M. Dépenses environnementales**

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes sont passées en charges, sauf si elles ont trait à des améliorations aux immobilisations. Les dépenses qui découlent d'une situation existante causée par des activités antérieures et qui ne sont pas susceptibles d'apporter une contribution aux activités courantes ou futures sont passées en charges. Un passif environnemental est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées et (ou) lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la

technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires.

#### N. Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du bénéfice net. Les impôts reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition qu'on s'attend à appliquer au revenu imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

#### O. Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au bénéfice ou au poste Autre bénéfice (perte) global(e) selon la nature et l'efficacité de l'opération de couverture. Les produits et les charges se rapportant aux instruments financiers dérivés de couverture sont comptabilisés dans la même catégorie que ceux générés par l'élément d'actif ou de passif sous-jacent.

#### P. Rémunération à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois d'options d'achat d'actions en se fondant sur la juste valeur à la date de l'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes de fixation du prix de l'option. La Compagnie passe en charges la juste valeur de ses octrois d'options d'achat d'actions selon la méthode linéaire durant la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. La Compagnie utilise également la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces. La charge liée à la rémunération pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces est basée sur la juste valeur des octrois à la fin de la période et est constatée sur la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. Les hypothèses utilisées dans la détermination de la juste valeur et les autres informations nécessaires sont présentées à la Note 11, Régimes à base d'actions.

#### Q. Recommandations comptables récentes

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé sa décision d'exiger de toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes qu'elles établissent leur information financière selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cependant, le *National Instrument* 52-107 permet aux émetteurs étrangers (« *foreign issuers* »), tels qu'ils sont définis par la *Securities and Exchange Commission* (SEC), comme le CN, de déposer auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada des états financiers établis selon les PCGR aux États-Unis. Par conséquent, la Compagnie a décidé de ne pas dresser son information financière selon les IFRS d'ici 2011 et de continuer de la présenter conformément aux PCGR aux États-Unis. Au mois d'août 2008, la SEC a émis un guide relatif à la convergence potentielle avec les IFRS pour les émetteurs américains et étrangers. La proposition stipule que la SEC décidera en 2011 s'il y a lieu de procéder à la convergence avec les IFRS, pour laquelle la transition serait amorcée en 2014. Si la SEC adopte cette proposition, la Compagnie convertira alors la présentation de son information financière selon les IFRS.

En décembre 2007, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a émis le *Statement of Financial Accounting Standards* (SFAS) 141(R), « *Business Combinations* », qui exige que les éléments d'actif acquis et les éléments de passif pris en charge soient mesurés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et que le fond commercial acquis dans le cadre d'un achat à prix préférentiel (auparavant appelé écart d'acquisition négatif) soit constaté à l'État consolidé des résultats pour la période au cours de laquelle a lieu l'acquisition. La norme exige également la divulgation de certaines informations pour permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer et de comprendre la nature et les effets financiers du regroupement d'entreprises. La norme vise les regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition coïncide ou est subséquente au début de la première période de déclaration annuelle commençant le ou après le 15 décembre 2008. La Compagnie appliquera la norme SFAS 141(R) de façon

prospective, en commençant par son acquisition de la Elgin, Joliet and Eastern Railway Company (EJ&E) en 2009 (voir la note 3). Au 31 décembre 2008, les coûts de transaction de la Compagnie constatés au poste Autres éléments d'actif à court terme à l'égard de l'acquisition de l'EJ&E s'élevaient à environ 40 M\$. Conformément aux exigences de la norme, ces coûts seront passés en charges au moment de l'acquisition.

## 2 – Changements de convention comptable

### 2007

#### *Impôts sur les bénéfiques*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Compagnie a adopté la *FASB Interpretation (FIN) 48*, « *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* », qui établit les critères de constatation et d'évaluation pour l'établissement des états financiers d'une position fiscale prise ou prévue à l'égard d'une déclaration de revenus. L'interprétation fournit également des lignes directrices concernant la décomptabilisation, la classification, les intérêts et les pénalités, les informations à fournir et la transition. L'application du FIN 48 le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a eu pour effet de réduire les impôts reportés créditeurs nets et d'accroître les Bénéfices non répartis de 98 M\$. Les informations devant être fournies en vertu du FIN 48 sont présentées à la Note 14, Impôts sur les bénéfiques.

#### *Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément au SFAS 158, « *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans, an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106, and 132(R)* », la Compagnie s'est conformée de façon anticipée à l'exigence de mesurer l'actif du régime à prestations déterminées et l'obligation projetée au titre des prestations en date du bilan de fin d'exercice pour ses régimes aux États-Unis. La Compagnie a choisi d'utiliser la méthode de la période de transition de 15 mois, ce qui permettait d'extrapoler le coût net des prestations selon la date de mesure du 30 septembre 2006 jusqu'à la date de fin d'exercice du 31 décembre 2007. En conséquence, la Compagnie a comptabilisé une réduction de 3 M\$ au poste Bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> janvier 2007, correspondant au coût net des prestations par suite de l'évaluation actuarielle attribuable à la période s'échelonnant entre la date de mesure anticipée du 30 septembre 2006 et le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (la date d'adoption).

### 2006

#### *Rémunération à base d'actions*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Compagnie a adopté le SFAS 123(R), « *Share-Based Payment* », qui exigeait que toutes les options octroyées, modifiées ou réglées soient passées en charges selon leur juste valeur à la date de l'octroi durant la période au cours de laquelle le salarié est tenu de fournir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. La charge liée à la rémunération pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces est basée sur la juste valeur des octrois à la fin de la période et est constatée sur la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes.

La Compagnie a adopté la norme SFAS 123(R) en utilisant la méthode prospective modifiée, selon laquelle la norme devait être appliquée à tous les octrois accordés, modifiés, rachetés ou annulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et à tous les octrois pour lesquels les services requis n'avaient pas été rendus à cette date. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Compagnie utilisait la méthode de comptabilisation à la juste valeur prescrite par la norme SFAS 123, « *Accounting for Stock-Based Compensation* », telle qu'elle était modifiée par la norme SFAS 148, « *Accounting for Stock-Based Compensation – Transition and Disclosure* », pour les octrois d'options d'achat d'actions accordés, modifiés ou réglés à compter de cette date, alors que les octrois donnant lieu à un règlement en espèces étaient mesurés à leur valeur intrinsèque à chaque période de déclaration jusqu'au 31 décembre 2005. En tant que telle, l'application de la norme SFAS 123(R) le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à tous les octrois accordés avant son adoption n'a pas eu de répercussions importantes sur les états financiers de la Compagnie. Conformément à la méthode prospective modifiée, les états financiers des périodes antérieures n'avaient pas été redressés pour tenir compte de l'incidence de la norme SFAS 123(R).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, l'application de la norme SFAS 123(R) a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ de la charge liée à la rémunération à base d'actions et à une diminution de 12 M\$ du bénéfice net, soit une baisse de 0,02 \$ du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action. Les informations devant être fournies en vertu de la norme

SFAS 123(R), relativement aux divers régimes de rémunération à base d'actions de la Compagnie, sont présentées à la Note 11, Régimes à base d'actions.

#### *Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite*

Le 31 décembre 2006, la Compagnie a adopté la norme SFAS 158, « *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans, an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106, and 132(R)* », qui exigeait que la Compagnie comptabilise la capitalisation de ses différents régimes de prestations dans son Bilan consolidé. Conformément à la norme SFAS 158, la Compagnie comptabilise les variations de la situation de capitalisation à l'exercice au cours duquel ces variations surviennent, au poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les gains/pertes actuariels et les coûts/crédits des prestations au titre des services passés qui surviennent au cours de la période seront comptabilisés à titre de composante du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Ces montants comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée seront rajustés lorsqu'ils seront subséquentement comptabilisés à titre de composantes du coût net des prestations. Avant le 31 décembre 2006, les gains/pertes actuariels et les coûts/crédits des prestations au titre des services passés faisaient l'objet d'une comptabilisation différée et étaient amortis au coût net des prestations sur la durée moyenne du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes. L'adoption du SFAS 158 n'a pas eu d'incidence sur les exercices antérieurs à 2006, son application rétroactive n'ayant pas été permise. Cette norme n'a pas d'incidence sur le calcul du coût net des prestations au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Se reporter à la Note 12, Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite, qui décrit l'application prospective du SFAS 158 aux régimes de prestations de la Compagnie.

### **3 – Acquisitions**

#### *Acquisition de la Elgin, Joliet and Eastern Railway Company (EJ&E) – événement postérieur*

En septembre 2007, la Compagnie et la U.S. Steel Corporation (U.S. Steel), propriétaire indirect de l'EJ&E, ont annoncé la conclusion d'une entente en vertu de laquelle la Compagnie se porterait acquéreur des principales lignes de l'EJ&E, pour un prix d'achat d'environ 300 M\$ US. En vertu des dispositions de l'entente, la Compagnie ferait l'acquisition de la majeure partie des actifs et du matériel ferroviaires de l'EJ&E, à l'exception de ceux qui desservent le complexe Gary Works dans le nord-ouest de l'Indiana et les activités de production d'acier de la U.S. Steel.

La Compagnie a reçu toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris la décision du *Surface Transportation Board* (STB) des États-Unis rendue le 24 décembre 2008. Le 31 janvier 2009, la Compagnie a complété l'acquisition de l'EJ&E au prix d'achat de 300 M\$ US payé au moyen de l'encaisse disponible.

La Compagnie s'est engagée à dépenser, au cours des quelques prochaines années, environ 100 M\$ US au titre de l'amélioration des infrastructures et plus de 60 M\$ US dans le cadre d'une série d'ententes d'atténuation avec des communautés individuelles ainsi que d'un programme global d'atténuation volontaire répondant aux préoccupations des municipalités exprimées lors du processus d'approbation réglementaire. Des dépenses afférentes à des mesures d'atténuation additionnelles imposées par le STB sont à l'étude par la Compagnie.

La Compagnie a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme SFAS 141(R), « *Business Combinations* », qui est entrée en vigueur à l'égard des acquisitions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (consulter la Note 1 (Q) Recommandations comptables récentes).

### **2008**

La Compagnie a acquis les trois filiales principales de la Société des chemins de fer du Québec (SCFQ) ainsi qu'une entreprise de traversier pour service marchandise ferroviaire de la SCFQ pour un coût total d'acquisition de 50 M\$, payé au moyen de l'encaisse disponible. L'acquisition comprend :

- i) le Chemin de fer de la Matapédia et du Golfe, un chemin de fer d'intérêt local dont le réseau s'étend sur 221 milles de voies,
- ii) le New Brunswick East Coast Railway, un chemin de fer d'intérêt local dont le réseau s'étend sur 196 milles de voies,
- iii) le Ottawa Central Railway, un chemin de fer d'intérêt local dont le réseau s'étend sur 123 milles de voies, et
- iv) la Compagnie de gestion de Matane Inc., un traversier ferroviaire qui fournit un service de bateau-navette pour le transport marchandise ferroviaire.

**2007**

La Compagnie a acquis les éléments d'actif ferroviaires du Athabasca Northern Railway (ANY) pour la somme de 25 M\$, à l'égard desquels elle a l'intention d'investir 135 M\$ dans la modernisation de la ligne ferroviaire au cours d'une période de trois ans.

**2006**

La Compagnie a acquis les trois entités suivantes pour un coût total d'acquisition de 84 M\$, payé au moyen de l'encaisse disponible :

- i) des chemins de fer d'intérêt local en Alberta, soit le Mackenzie Northern Railway dont le réseau s'étend sur 600 milles de voies, le Lakeland & Waterways Railway, sur 118 milles et le Central Western Railway, sur 21 milles,
- ii) Savage Alberta Railway, Inc., un chemin de fer d'intérêt local dont le réseau s'étend sur 345 milles de voies, et
- iii) la part restante de 51 % de SLX Canada Inc., une société spécialisée dans la location de matériel et dans laquelle la Compagnie détenait antérieurement une participation de 49 % ayant fait l'objet d'une consolidation.

Toutes les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Par conséquent, les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les éléments d'actif et de passif et les résultats d'exploitation des entités acquises à compter de la date de leur acquisition.

**4 – Débiteurs**

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Transport de marchandises		<b>673 \$</b>	146 \$
Autres		<b>266</b>	251
		<b>939</b>	397
Provision pour créances douteuses		<b>(26)</b>	(27)
		<b>913 \$</b>	<b>370 \$</b>

La Compagnie a conclu une entente d'une durée de cinq ans, échéant en mai 2011, qui prévoit la vente, à une fiducie non liée, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables relatifs au transport de marchandises pour un produit en espèces maximum de 600 M\$. La fiducie est à vendeurs multiples, et la Compagnie n'en est pas le bénéficiaire principal. La fiducie a été établie en 1994 en Ontario par une banque canadienne pour l'acquisition de débiteurs et de participations dans d'autres actifs financiers de divers initiateurs. Le financement de l'acquisition de ces actifs est généralement effectué par l'émission de billets de papier commercial adossé à des créances. Les billets sont garantis par les actifs acquis à l'aide du produit des notes, et les recours sont limités à ces actifs. Au 31 décembre 2008, la fiducie détenait des participations dans 16 mises en commun d'actifs et avait des notes en circulation s'élevant à 3,3 G\$. Conformément à l'entente, la Compagnie vend une participation dans ses débiteurs et reçoit le produit net de la réserve requise stipulée dans l'entente. La réserve requise représente une somme mise de côté en cas de pertes sur créances; elle est comptabilisée par la Compagnie à titre de participation conservée et inscrite au poste Autres éléments d'actif à court terme du Bilan consolidé. Les débiteurs renouvelables admissibles relatifs au transport de marchandises, tels qu'ils sont définis dans l'entente, ne peuvent inclure de débiteurs en souffrance ou en défaut, ni de débiteurs qui ne satisfont pas à certains critères propres à des obligés particuliers, y compris des concentrations supérieures aux limites prescrites par rapport à des clients particuliers.

La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus et ne touche pas d'honoraires pour ces responsabilités de gestion. La période de gestion moyenne est d'environ un mois. En 2008, les produits de recouvrements réinvestis dans le programme de titrisation se sont élevés à environ 3,3 G\$. Au 31 décembre 2008, les éléments d'actif et de passif liés à la gestion des débiteurs n'étaient pas importants. Sous réserve des indemnités habituelles, le recours de la fiducie se limite généralement aux débiteurs.

La Compagnie a comptabilisé le programme de titrisation des débiteurs comme une vente puisque le contrôle des débiteurs transférés a été abandonné. En raison de la période de recouvrement relativement courte et de la grande qualité des débiteurs vendus, la juste valeur de la participation indivise transférée à la fiducie correspondait approximativement à la valeur comptable.

Conséquemment, aucun gain et aucune perte n'ont été constatés.

La Compagnie est soumise aux exigences usuelles, y compris en matière d'informations à fournir ainsi que la conformité à certains ratios établis, et le défaut de se conformer à ces exigences pourrait entraîner la résiliation du programme. De plus, la fiducie est soumise aux exigences usuelles en matière de notation, et le défaut de s'y conformer pourrait également entraîner la résiliation du programme. La Compagnie surveille ses exigences et n'a actuellement connaissance de quelque tendance, événement ou condition que ce soit qui entraînerait la résiliation du programme.

Au 31 décembre 2008, la Compagnie avait vendu des débiteurs pour un produit s'élevant à 71 M\$ en vertu de ce programme (588 M\$ au 31 décembre 2007) et inscrit la participation conservée s'établissant à environ 10 % de cette somme au poste Autres éléments d'actif à court terme (participation conservée s'établissant à environ 10 % inscrite au 31 décembre 2007). La juste valeur de la participation conservée correspondait approximativement à la valeur comptable en raison de la période de recouvrement courte et des pertes sur créances négligeables.

Le poste Autres produits comprenait la somme de 10 M\$ en 2008, de 24 M\$ en 2007 et de 12 M\$ en 2006, au titre des coûts liés à l'entente, lesquels fluctuent en fonction des variations des taux d'intérêt en vigueur (voir la Note 13). Ces coûts comprennent l'intérêt, les frais du programme et les frais afférents à la disponibilité engagée non utilisée.

## 5 – Immobilisations

En millions	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Voie et chemin de roulement <sup>(1)</sup>	24 724 \$	6 643 \$	18 081 \$	22 020 \$	6 433 \$	15 587 \$
Matériel roulant	4 833	1 585	3 248	4 702	1 606	3 096
Immeubles	1 253	541	712	1 105	498	607
Informatique	739	187	552	667	131	536
Autres	957	347	610	829	242	587
	<b>32 506 \$</b>	<b>9 303 \$</b>	<b>23 203 \$</b>	<b>29 323 \$</b>	<b>8 910 \$</b>	<b>20 413 \$</b>

### Contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations

Voie et chemin de roulement <sup>(1)</sup>	418 \$	2 \$	416 \$	418 \$	2 \$	416 \$
Matériel roulant	1 335	287	1 048	1 287	245	1 042
Immeubles	109	7	102	109	4	105
Informatique	3	-	3	1	-	1
Autres	122	30	92	121	27	94
	<b>1 987 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>1 661 \$</b>	<b>1 936 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>1 658 \$</b>

1) Comprend les coûts de terrains de 1 827 M\$ et de 1 530 M\$ aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement, dont 108 M\$ au titre d'emprises, lesquelles ont été inscrites à titre de contrats de location-acquisition pour les deux exercices. Après avoir examiné en 2008 sa classification d'actifs, la Compagnie a diminué le montant des contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations et les a comptabilisés à titre de propriétés.

### Vente du complexe de la gare Centrale

En novembre 2007, la Compagnie a finalisé une entente avec la société Homburg Invest Inc. en vue de la vente du complexe de la gare Centrale du CN à Montréal pour un produit de 355 M\$, avant les coûts de transaction. Aux termes de l'entente, la Compagnie a signé des ententes à long terme en vertu desquelles elle reprend à bail l'édifice de son siège social et les installations affectées aux services ferroviaires voyageurs de la gare Centrale. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 222 M\$, incluant des montants liés à l'édifice de son siège social et aux installations affectées aux services ferroviaires voyageurs de la gare Centrale qui sont reportés et amortis sur la durée de leurs baux respectifs. Un gain de 92 M\$ (64 M\$ après impôts) a été constaté immédiatement au poste Autres produits (voir la Note 13).

## 6 – Actif incorporel et autres éléments d'actif

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 12)		1 522 \$	1 768 \$
Placements A)		24	24
Autres débiteurs		83	106
Actif incorporel B)		65	54
Autres		67	47
		<b>1 761 \$</b>	<b>1 999 \$</b>

## A. Placements

Au 31 décembre 2008, la Compagnie détenait 20 M\$ (17 M\$ au 31 décembre 2007) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 4 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2007) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

En novembre 2007, le chemin de fer d'État de l'Allemagne, Deutsche Bahn AG, a acquis la totalité des actions de l'English Welsh and Scottish Railway (EWS), une société qui offre la plupart des services de transport ferroviaire de marchandises en Grande-Bretagne et exploite des trains de marchandises affectés à la traversée du tunnel sous la Manche, dans laquelle la Compagnie détenait une participation de 32 %. La Compagnie comptabilisait son investissement dans l'EWS selon la méthode à la valeur de consolidation. La part de la Compagnie du produit en espèces s'est élevé à 114 M\$ et a donné lieu à un gain sur la cession de l'investissement de 61 M\$ (41 M\$ après impôts), qui a été inscrit au poste Autres produits (voir la Note 13). Une somme supplémentaire de 18 M£ (36 M\$ CA) a été déposée en mains tierces au moment de la vente du placement et sera constatée lorsque des éventualités déterminées auront été résolues. Au 31 décembre 2008, 12 M£ (22 M\$ CA) demeuraient déposés en mains tierces.

## B. Actif incorporel

L'actif incorporel représente les contrats et les relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures.

## 7 – Crédoeurs et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Comptes fournisseurs		413 \$	457 \$
Charges salariales à payer		237	234
Charges à payer		232	146
Intérêts courus		123	118
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations		118	102
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		75	123
Provisions à l'égard de l'environnement		30	28
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite		19	18
Provisions pour compressions de l'effectif		17	19
Autres		122	91
		<b>1 386 \$</b>	<b>1 336 \$</b>

## 8 – Autres éléments de passif et crédits reportés

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations, déduction faite de la tranche à court terme		<b>336 \$</b>	344 \$
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite, déduction faite de la tranche à court terme ( <i>Note 12</i> )		<b>241</b>	248
Passif relatif aux régimes de retraite ( <i>Note 12</i> )		<b>237</b>	187
Provisions à l'égard de l'environnement, déduction faite de la tranche à court terme		<b>95</b>	83
Provisions pour compressions de l'effectif, déduction faite de la tranche à court terme A)		<b>39</b>	53
Crédits reportés et autres		<b>405</b>	507
		<b>1 353 \$</b>	1 422 \$

**A. Provisions pour compressions de l'effectif**

Les provisions pour compressions de l'effectif, relatives à des abolitions de postes d'exercices antérieurs, incluant des abolitions de postes découlant de l'intégration de sociétés acquises, comprennent principalement des versements relatifs aux indemnités de cessation d'emploi, aux primes d'incitation à la retraite anticipée et aux prestations de raccordement pour mener à la retraite anticipée, dont la majorité sera versée au cours des quatre prochaines années. En 2008, les charges et les rajustements nets ont augmenté le montant des provisions de 6 M\$ (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Les versements ont réduit le montant des provisions de 22 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (31 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Au 31 décembre 2008, le montant total des provisions, incluant la tranche à court terme, s'établissait à 56 M\$ (72 M\$ au 31 décembre 2007).

## 9 – Dette à long terme

En millions	Échéance	Montant libellé en dollars US	31 décembre		
			2008	2007	
<i>Débetures et billets : A)</i>					
Canadien National :					
4,25 %	5 ans, billets B)	1 <sup>er</sup> août 2009	300 \$	365 \$	297 \$
6,38 %	10 ans, billets B)	15 oct. 2011	400	487	397
4,40 %	10 ans, billets B)	15 mars 2013	400	487	397
4,95 %	6 ans, billets B)	15 janv. 2014	325	396	-
5,80 %	10 ans, billets B)	1 <sup>er</sup> juin 2016	250	305	248
5,85 %	10 ans, billets B)	15 nov. 2017	250	305	248
5,55 %	10 ans, billets B)	15 mai 2018	325	396	-
6,80 %	20 ans, billets B)	15 juil. 2018	200	244	198
7,63 %	30 ans, débetures	15 mai 2023	150	183	149
6,90 %	30 ans, billets B)	15 juil. 2028	475	578	471
7,38 %	30 ans, débetures B)	15 oct. 2031	200	244	198
6,25 %	30 ans, billets B)	1 <sup>er</sup> août 2034	500	609	496
6,20 %	30 ans, billets B)	1 <sup>er</sup> juin 2036	450	548	446
6,71 %	Puttable Reset Securities PURS <sup>SM</sup> B)	15 juil. 2036	250	305	248
6,38 %	30 ans, débetures B)	15 nov. 2037	300	365	297
Illinois Central :					
6,63 %	10 ans, billets	9 juin 2008	20	-	20
5,00 %	99 ans, débetures à intérêt conditionnel	1 <sup>er</sup> déc. 2056	7	9	7
7,70 %	100 ans, débetures	15 sept. 2096	125	152	124
Wisconsin Central :					
6,63 %	10 ans, billets	15 avril 2008	150	-	149
				<b>5 978</b>	<b>4 390</b>
BC Rail :					
90 ans,	billets subordonnés ne portant pas intérêt C)	14 juil. 2094	-	842	842
<i>Total des débetures et billets</i>				<b>6 820</b>	<b>5 232</b>
<i>Autres :</i>					
Papier commercial D) E)				626	122
Obligations découlant de contrats de location-acquisition et autres F)				1 320	1 114
<i>Total – Autres</i>				<b>1 946</b>	<b>1 236</b>
				<b>8 766</b>	<b>6 468</b>
<i>Moins :</i>					
Escompte non amorti, net				855	851
<i>Total – Dette</i>				<b>7 911</b>	<b>5 617</b>
<i>Moins :</i>					
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an				506	254
				<b>7 405 \$</b>	<b>5 363 \$</b>

A. Les débentures, les billets et la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ne sont pas garantis.

B. Ces titres de créance sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

C. La Compagnie enregistre ces billets à titre de dette à escompte de 7 M\$, avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 %. L'escompte de 835 M\$ est inclus dans l'escompte net non amorti.

D. La Compagnie dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 1 G\$ US qui expire en octobre 2011. La facilité de crédit peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour son programme de papier commercial. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le *London Interbank Offer Rate*, majorés des marges applicables. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte. Au 31 décembre 2008, la Compagnie ne détenait aucun emprunt non remboursé en vertu de sa facilité de crédit renouvelable (néant au 31 décembre 2007), et les lettres de crédit s'élevaient à 181 M\$ (57 M\$ au 31 décembre 2007).

E. La Compagnie a un programme de papier commercial, garanti par une portion de sa facilité de crédit renouvelable, qui lui permet d'émettre du papier commercial jusqu'à concurrence d'un montant total de 800 M\$ sur le principal, ou l'équivalent en dollars US. Le papier commercial vient à échéance au cours de la prochaine année mais est classé comme dette à long terme, ce qui traduit l'intention et la capacité contractuelle de la Compagnie de refinancer les emprunts à court terme en émettant subséquemment d'autre papier commercial ou en se prévalant de sa facilité de crédit renouvelable à long terme. Au 31 décembre 2008, les emprunts totaux de la Compagnie s'élevaient à 626 M\$, dont 256 M\$ étaient libellés en dollars canadiens et 370 M\$ étaient libellés en dollars US (303 M\$ US). Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces emprunts était de 2,42 %. Au 31 décembre 2007, les emprunts totaux de la Compagnie s'élevaient à 122 M\$, dont 114 M\$ étaient libellés en dollars canadiens et 8 M\$ étaient libellés en dollars US (8 M\$ US). Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces emprunts était de 5,01 %.

F. Au cours de 2008, la Compagnie a enregistré des actifs acquis par des contrats de location de matériel totalisant 117 M\$ (301 M\$ en 2007, dont 211 M\$ au titre d'actifs acquis par des contrats de location de matériel et 90 M\$ au titre d'une cession-bail afférente au complexe de la gare Centrale, telle qu'elle est décrite à la Note 5), pour lesquels un montant de 121 M\$ a été inscrit dans la dette.

Les taux d'intérêt applicables aux contrats de location-acquisition varient entre 2,1 % et 7,9 % environ, et les dates d'échéance vont de 2009 à 2037. Les intérêts implicites afférents à ces contrats se chiffraient à 525 M\$ au 31 décembre 2008 et à 515 M\$ au 31 décembre 2007.

Les obligations liées aux contrats de location-acquisition sont garanties par des immobilisations dont la valeur comptable nette était de 1 245 M\$ au 31 décembre 2008 et de 1 241 M\$ au 31 décembre 2007.

G. Les échéances sur la dette à long terme existante au 31 décembre 2008, incluant les ententes de rachat et les paiements aux fins des obligations découlant des contrats de location-acquisition, pour les cinq prochaines années et ultérieurement, s'établissent comme suit :

En millions

2009 <sup>(1)</sup>	506 \$
2010	95
2011	1 248
2012	39
2013	581
2014 et ultérieurement	5 442

1) Comprend des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 139 M\$.

H. Le montant total de la dette payable en dollars US s'élevait à 6 069 M\$ US (7 392 M\$ CA) au 31 décembre 2008, et à 5 280 M\$ US (5 234 M\$ CA) au 31 décembre 2007.

I. La Compagnie dispose d'un montant de 1,85 G\$ US en vertu de son prospectus préalable provisoire et de sa déclaration d'enregistrement préalable actuellement en vigueur, échéant en janvier 2010 et permettant l'émission de titres d'emprunt dans le cadre d'une ou de plusieurs offres.

## 10 – Capital-actions

### A. Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;

### B. Actions ordinaires émises et en circulation

Au cours de 2008, la Compagnie a émis 2,4 millions d'actions (3,0 millions d'actions en 2007 et 5,1 millions d'actions en 2006) liées à la levée d'options d'achat d'actions. Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'établissait à 468,2 millions.

### C. Programmes de rachat d'actions

Le 21 juillet 2008, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions permettant le rachat jusqu'à concurrence de 25,0 millions d'actions ordinaires entre le 28 juillet 2008 et le 20 juillet 2009, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.

Au 31 décembre 2008, la Compagnie a racheté 6,1 millions d'actions ordinaires pour un montant de 331 M\$, soit un prix moyen pondéré de 54,42 \$ par action, en vertu de son programme de rachat d'actions actuel.

En juin 2008, la Compagnie a mis fin à son programme de rachat d'actions visant le rachat de 33 millions d'actions, qui avait été amorcé le 26 juillet 2007, ayant racheté 31,0 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 588 M\$, soit un prix moyen pondéré de 51,22 \$ par action. De ce montant, 13,3 millions d'actions ordinaires ont été rachetées en 2008 pour un montant de 690 M\$, soit un prix moyen pondéré de 51,91 \$ par action, et 17,7 millions d'actions ordinaires ont été rachetées en 2007 pour 897 M\$, soit un prix moyen pondéré de 50,70 \$ par action.

## 11 – Régimes à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes d'intéressement à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits ci-dessous :

### A. Régime d'actionnariat du personnel

La Compagnie dispose d'un Régime d'actionnariat du personnel (RAP) afin de donner aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Au 31 décembre 2008, 14 114 participants détenaient des actions (13 385 au 31 décembre 2007 et 12 590 au 31 décembre 2006). En 2008, un total de 1,5 million d'actions, incluant les contributions de la Compagnie, ont été achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, comparativement à 1,3 million pour chacun des exercices 2007 et 2006, d'où une charge avant impôts imputée au bénéfice de 18 M\$, de 16 M\$ et de 15 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, respectivement.

### B. Régimes de rémunération à base d'actions

La charge de rémunération, pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes de rémunération à base d'actions, s'est établie à 27 M\$, à 62 M\$ et à 79 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, respectivement. L'avantage fiscal total constaté dans les résultats relativement à la charge liée à la rémunération à base d'actions s'est établi à 7 M\$, à 23 M\$ et à 22 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, respectivement.

#### *i) Octrois donnant lieu à un règlement en espèces*

##### *Unités d'actions restreintes*

La Compagnie a octroyé des unités d'actions restreintes (UAR), soit 0,7 million en 2008, 0,7 million en 2007 et 0,8 million en 2006, à des cadres désignés, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces établi en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les UAR octroyées sont généralement susceptibles de paiement après trois ans (la période du régime) et deviennent acquises à la condition d'atteindre certains objectifs associés au rendement du capital investi (RCI) sur la période du régime. Le paiement est conditionnel à l'atteinte d'un seuil minimal du cours des actions, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime. Pour l'octroi de 2006, l'objectif relatif au RCI a été dépassé. Le service des Ressources humaines et le Comité de rémunération ont approuvé le paiement, conformément aux modalités de l'entente du régime, compte tenu du fait que l'objectif relatif au RCI avait été dépassé et qu'il manquait un montant négligeable pour que la condition relative au cours minimal des actions soit satisfaite. Par conséquent, les UAR ont été acquises le 31 décembre 2008, donnant lieu à un règlement en février 2009 de 51 M\$, établi en fonction du cours moyen des actions de la Compagnie pendant la période de 20 jours terminée le 31 janvier 2009.

##### *Régime d'unités d'actions Vision 2008 (Vision)*

Au premier trimestre de 2005, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un régime d'unités d'actions spécial d'une durée de quatre ans se terminant le 31 décembre 2008, en vertu duquel 0,9 million d'unités d'actions ont été octroyées à des cadres supérieurs désignés en vue de recevoir des versements en espèces en janvier 2009. En vertu de l'entente d'octroi, les unités d'actions deviendraient acquises à la condition d'atteindre un objectif associé au cours des actions de la Compagnie pendant la période de six mois se terminant le 31 décembre 2008. Le paiement serait conditionnel à l'atteinte d'objectifs associés au rendement du capital investi pendant une période de quatre ans et au cours moyen des actions de la Compagnie pendant une période de 20 jours se terminant le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, bien que les unités aient été partiellement acquises, la condition relative au cours des actions de la Compagnie n'a pas été satisfaite. Conséquemment, aucun paiement n'a été effectué et les unités ont été subséquemment annulées.

##### *Régime d'intéressement volontairement différé*

La Compagnie dispose d'un régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) qui donne aux cadres supérieurs admissibles la

possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle et d'autres rémunérations au rendement admissibles sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi selon le cours de clôture moyen des 20 jours commerciaux précédant et incluant la date du paiement de la prime de rendement. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui sont acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionariat de la Compagnie. La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi. Le passif de la Compagnie au titre des UAD est évalué à la valeur du marché à chaque fin de période selon le cours de clôture des actions de la Compagnie.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées à tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces en 2008 :

<i>En millions</i>	<b>UAR</b>		<b>Vision</b>		<b>RIVD</b>	
	Non acquises	Acquises	Non acquises	Acquises	Non acquises	Acquises
En circulation au 31 décembre 2007	1,6	0,9 <sup>(1)</sup>	0,8	-	0,2	1,9
Octroyées	0,7	-	-	-	-	-
Déchues	(0,1)	-	-	-	-	-
Acquises durant la période	(0,9)	0,9	-	-	(0,1)	0,1
Païement	-	(0,9)	-	-	-	(0,2)
Annulées	-	-	(0,8)	-	-	-
<b><i>En circulation au 31 décembre 2008</i></b>	<b>1,3</b>	<b>0,9 <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>

1) Comprend 0,1 million d'UAR de 2004 acquises selon les critères de temps établis.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces :

Année de l'octroi	UAR <sup>(1)</sup>					Vision <sup>(1)</sup>	RIVD <sup>(2)</sup>	Total
	2008	2007	2006	2005	2004	2005	À compter de 2003	
<b>Charge (recouvrement) lié(e) à la rémunération à base d'actions constaté(e) sur la durée de service exigée</b>								
Exercice terminé le 31 décembre 2008	8 \$	(2) \$	24 \$	S.O.	3 \$	(10) \$	(10) \$	13 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2007	S.O.	11 \$	8 \$	14 \$	5 \$	2 \$	11 \$	51 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2006	S.O.	S.O.	21 \$	19 \$	6 \$	8 \$	11 \$	65 \$
<b>Passif en cours</b>								
31 décembre 2008	8 \$	9 \$	53 \$	S.O.	3 \$	-	88 \$	161 \$
31 décembre 2007	S.O.	11 \$	29 \$	48 \$	4 \$	8 \$	95 \$	195 \$
<b>Juste valeur par unité</b>								
31 décembre 2008 <sup>(3)</sup>	20,95 \$	16,53 \$	44,78 \$	S.O.	42,47 \$	- \$	44,78 \$	S.O.
<b>Juste valeur des octrois acquis durant la période</b>								
Exercice terminé le 31 décembre 2008	- \$	- \$	53 \$	S.O.	3 \$	- \$	4 \$	60 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2007	S.O.	- \$	1 \$	48 \$	9 \$	- \$	5 \$	63 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2006	S.O.	S.O.	- \$	- \$	4 \$	- \$	5 \$	9 \$
<b>Octrois non acquis au 31 décembre 2008</b>								
Charge de rémunération non constatée	5 \$	2 \$	- \$	S.O.	- \$	S.O.	3 \$	10 \$
Période de constatation restante ( <i>nombre d'années</i> )	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3,0	S.O.
<b>Hypothèses <sup>(4)</sup></b>								
Cours des actions (\$)	44,78 \$	44,78 \$	44,78 \$	S.O.	42,47 \$	S.O.	44,78 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions <sup>(5)</sup>	29 %	33 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Durée projetée ( <i>nombre d'années</i> ) <sup>(6)</sup>	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux d'intérêt sans risque <sup>(7)</sup>	1,09 %	0,85 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de dividende (\$) <sup>(8)</sup>	0,92 \$	0,92 \$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis reposant sur les hypothèses énoncées aux présentes, à l'exception des UAR acquises selon les critères de temps établis.

2) La charge de rémunération est établie en fonction de la valeur intrinsèque.

3) Les UAR de 2004 ont été établies en fonction du cours moyen des actions de la Compagnie pendant la période de 20 jours terminée le 31 décembre 2008.

4) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont établies en date du 31 décembre 2008.

5) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

6) Correspond à la période restante durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

7) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

8) Selon le taux de dividende annualisé.

#### ii) Octrois d'options d'achat d'actions

La Compagnie offre aux membres du personnel admissibles des régimes d'options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur au moment de l'octroi des options. Les options peuvent être levées sur une période maximale de 10 ans. En général, les droits de levée des options s'acquiert sur une période de quatre ans de service continu et, règle générale, ne peuvent être exercés au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi. Au 31 décembre 2008, 13,5 millions d'options d'achat d'actions demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ces régimes.

Les options offertes par la Compagnie comprennent des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie, des options de rendement qui ne peuvent être acquises que si la Compagnie atteint certaines cibles en matière de ratio d'exploitation et de rendement du capital investi sans facteur d'endettement, et des options de rendement accéléré qui peuvent être acquises au sixième anniversaire de l'octroi ou avant si la Compagnie atteint certaines cibles en matière de rendement du capital investi et de produits d'exploitation. Au 31 décembre 2008, les options de rendement et les options de rendement accéléré ont été entièrement acquises.

Pour 2008, 2007 et 2006, la Compagnie a octroyé à des cadres supérieurs désignés 0,9 million, 0,9 million et 1,1 million d'options d'achat d'actions conventionnelles, respectivement, qui deviennent acquises sur une période de quatre ans de service continu.

Le nombre total d'options en circulation au 31 décembre 2008, pour les options conventionnelles, les options de rendement et les options de rendement accéléré, s'établissait à 9,7 millions, 0,2 million et 3,3 millions, respectivement.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2008. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2008, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée.

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2007 <sup>(1)</sup>	14,7	24,55 \$	2,3	12,34 \$
Octroyées	0,9	48,51 \$	0,9	12,44 \$
Levées	(2,4)	18,59 \$	S.O.	S.O.
Acquises	S.O.	S.O.	(0,8)	11,81 \$
<b>En circulation au 31 décembre 2008 <sup>(1)</sup></b>	<b>13,2</b>	<b>29,05 \$</b>	<b>2,4</b>	<b>12,54 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 31 décembre 2008 <sup>(1)</sup></b>	<b>10,8</b>	<b>24,08 \$</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2008 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente le montant qui aurait été obtenu par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2008 au cours de clôture de 44,78 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation				Options pouvant être levées		
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
	En millions		En millions		En millions		En millions
11,42 \$ - 13,18 \$	0,9	1,1	11,68 \$	29 \$	0,9	11,68 \$	29 \$
13,54 \$ - 19,83 \$	1,8	1,9	16,49 \$	51	1,8	16,49 \$	51
20,27 \$ - 27,07 \$	6,5	3,5	23,00 \$	141	6,5	23,00 \$	141
35,26 \$ - 42,24 \$	1,2	6,1	35,90 \$	11	0,9	35,90 \$	8
45,18 \$ - 65,67 \$	2,8	8,0	54,00 \$	-	0,7	53,55 \$	-
<b>Solde au 31 décembre 2008 <sup>(1)</sup></b>	<b>13,2</b>	<b>4,3</b>	<b>29,05 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>10,8</b>	<b>24,08 \$</b>	<b>229 \$</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2008, le nombre total d'options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 10,4 millions, et la moyenne pondérée du prix de levée était de 22,40 \$. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées est de 3,5 ans.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois d'options d'achat d'actions :

En millions, à moins d'indication contraire

Année de l'octroi	2008	2007	2006	2005	Avant 2005	Total
<b>Charge liée à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée <sup>(1)</sup></b>						
Exercice terminé le 31 décembre 2008	7 \$	2 \$	2 \$	3 \$	- \$	14 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2007	S.O.	6 \$	2 \$	3 \$	- \$	11 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2006	S.O.	S.O.	8 \$	3 \$	3 \$	14 \$
<b>Juste valeur par unité</b>						
À la date de l'octroi (\$)	12,44 \$	13,36 \$	13,80 \$	9,19 \$	8,61 \$	S.O.
<b>Juste valeur des octrois acquis durant la période</b>						
Exercice terminé le 31 décembre 2008	- \$	3 \$	3 \$	3 \$	- \$	9 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2007	S.O.	- \$	4 \$	3 \$	- \$	7 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2006	S.O.	S.O.	- \$	3 \$	34 \$	37 \$
<b>Octrois non acquis au 31 décembre 2008</b>						
Charge de rémunération non constatée	4 \$	3 \$	2 \$	- \$	- \$	9 \$
Période de constatation restante ( <i>nombre d'années</i> )	3,1	2,1	1,1	0,1	-	S.O.
<b>Hypothèses</b>						
Cours au moment de l'octroi (\$)	48,51 \$	52,79 \$	51,51 \$	36,33 \$	23,59 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions <sup>(2)</sup>	27 %	24 %	25 %	25 %	30 %	S.O.
Durée projetée ( <i>nombre d'années</i> ) <sup>(3)</sup>	5,3	5,2	5,2	5,2	6,2	S.O.
Taux d'intérêt sans risque <sup>(4)</sup>	3,58 %	4,12 %	4,04 %	3,50 %	5,13 %	S.O.
Taux de dividende (\$) <sup>(5)</sup>	0,92 \$	0,84 \$	0,65 \$	0,50 \$	0,30 \$	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option reposant sur les hypothèses faisant référence à la date de l'octroi.

2) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options et à la cessation d'emploi des membres du personnel, et les groupes d'employés ayant des comportements historiques similaires en matière de levée d'options sont considérés séparément.

4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

5) Selon le taux de dividende annualisé.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur les options levées durant les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Valeur intrinsèque totale	81 \$	105 \$	156 \$
Espèces reçues à la levée des options	44 \$	61 \$	101 \$
Avantages fiscaux connexes réalisés	10 \$	16 \$	19 \$

*iii) Volatilité du cours des actions*

La charge de rémunération relative aux régimes d'UAR de la Compagnie est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis dont l'une des hypothèses principales a trait au cours des actions de la Compagnie. De plus, le passif de la Compagnie au titre des RIVD est évalué à la valeur du marché à la fin de la période et dépend donc aussi du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans les résultats. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette exposition au risque. Une augmentation de 1 \$ du cours des actions de la Compagnie au 31 décembre 2008 aurait accru la charge liée à la rémunération à base d'actions de 4 M\$, tandis qu'une diminution de 1 \$ du cours l'aurait réduit de 6 M\$.

**12 – Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite**

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. La Compagnie offre aussi un régime d'avantages complémentaires de retraite qui offre de l'assurance-vie, des prestations au titre des soins de santé et des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux qui suivent portent sur tous les régimes de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN (le Régime).

**A. Description du régime**

Le Régime est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonctions. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'une augmentation minimale garantie. Le fiduciaire des Caisses fiduciaires de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada (les Caisses fiduciaires de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif des Caisses fiduciaires de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime est le 31 décembre.

**B. Politique de capitalisation**

Les cotisations des membres du personnel au Régime sont déterminées selon les modalités du Régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, et sont déterminées selon les résultats d'évaluations actuarielles réalisées au moins tous les trois ans. Ces évaluations sont effectuées conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. La dernière évaluation actuarielle du Régime a été effectuée au 31 décembre 2007 et indiquait un excédent de capitalisation. Selon cette évaluation actuarielle, il est prévu que les cotisations totales pour tous les régimes de retraite de la Compagnie seront d'environ 130 M\$ pour chacun des exercices 2009 et 2010, respectivement. Il est prévu que toutes les cotisations de la Compagnie seront sous forme d'espèces.

**C. Description de l'actif des Caisses**

L'actif du Régime est comptabilisé séparément dans les Caisses fiduciaires de retraite du CN et est composé d'encaisse et de placements à court terme, d'obligations, d'hypothèques, d'actions canadiennes et étrangères, de biens immobiliers et d'autres actifs. L'actif du Régime a une juste valeur marchande de 12 940 M\$ au 31 décembre 2008 (15 208 M\$ au 31 décembre 2007). La pondération cible et la moyenne pondérée de la répartition des actifs par catégorie d'actif du Régime, aux 31 décembre 2008 et 2007, s'établissent comme suit :

Actif du Régime par catégorie	Pondération cible	31 décembre	
		2008	2007
Actions	53 %	41 %	51 %
Titres de créance	40 %	39 %	34 %
Biens immobiliers	4 %	2 %	2 %
Autres	3 %	18 %	13 %
	100 %	100 %	100 %

La Compagnie utilise une stratégie de placement disciplinée qui limite la concentration des placements par catégorie d'actif, par devise, par secteur ou par entreprise. Le comité de placement du Conseil d'administration a approuvé une politique de placement qui établit des cibles de composition à long terme de l'actif en fonction d'une étude des rendements historiques obtenus sur des marchés d'investissement à travers le monde. Les gestionnaires de fonds peuvent dévier de ces cibles, mais leur rendement est évalué par rapport au rendement sur le marché, en fonction de la composition cible. La Compagnie ne prévoit pas de variation importante du rendement à long terme de l'actif du Régime par rapport aux indices des marchés financiers de référence. Le comité de placement examine les placements régulièrement et doit approuver tout placement non liquide majeur. La politique permet également l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans le cadre de décisions de composition de l'actif ou pour couvrir des risques existants ou anticipés. Le Régime ne comporte aucun placement dans les titres de la Compagnie ou de ses filiales.

**D. Autres informations présentées conformément aux exigences du SFAS 158***i) Obligations et situation de capitalisation*

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2008	2007	2008	2007
<b>Évolution des obligations découlant des régimes</b>					
Obligations découlant des régimes au début de l'exercice		14 419 \$	14,545 \$	266 \$	286 \$
Modifications		-	-	6	12
Adoption de la date de mesure conformément à la disposition du SFAS 158 (Note 2)		-	3	-	2
Intérêts débiteurs		801	742	15	15
Gain actuariel		(2 274)	(195)	(23)	(7)
Coût des prestations au titre des services rendus		136	150	4	5
Gain de compression		-	-	(13)	(9)
Cotisations des participants aux régimes		52	54	-	-
Change étranger – fluctuations		45	(33)	23	(21)
Prestations versées et transferts		(853)	(847)	(18)	(17)
<b>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</b>		<b>12 326 \$</b>	<b>14 419 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>266 \$</b>
Élément représentant des augmentations salariales futures		(397)	(618)	-	-
<b>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</b>		<b>11 929 \$</b>	<b>13 801 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>266 \$</b>

**Évolution de l'actif des régimes**

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		16 000 \$	15 625 \$	- \$	- \$
Cotisations de l'employeur		127	75	-	-
Cotisations des participants aux régimes		52	54	-	-
Change étranger – fluctuations		27	(26)	-	-
Rendement réel sur l'actif des régimes		(1 742)	1 119	-	-
Prestations versées et transferts		(853)	(847)	-	-
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</b>		<b>13 611 \$</b>	<b>16 000 \$</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitalisation (non-capitalisation) (excédent de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations découlant des régimes à la fin de l'exercice)</b>		<b>1 285 \$</b>	<b>1 581 \$</b>	<b>(260) \$</b>	<b>(266) \$</b>

La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

*ii) Montants constatés au Bilan consolidé*

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2008	2007	2008	2007
Actif à long terme (Note 6)		1 522 \$	1 768 \$	- \$	- \$
Passif à court terme (Note 7)		-	-	19	18
Passif à long terme (Note 8)		237	187	241	248
<b>Montant total constaté</b>		<b>1 285 \$</b>	<b>1 581 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>266 \$</b>

*iii) Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 19)*

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2008	2007	2008	2007
Gain actuariel net		551 \$	1 039 \$	61 \$	27 \$
Coût des prestations au titre des services passés		- \$	(19) \$	(9) \$	(8) \$

## iv) Information sur le régime de retraite pour lequel les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif du régime

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2008	2007	2008	2007
Obligations projetées découlant des régimes		365 \$	266 \$	S.O.	S.O.
Obligations cumulées découlant des régimes		327 \$	229 \$	S.O.	S.O.
Juste valeur de l'actif des régimes		128 \$	79 \$	S.O.	S.O.

## v) Éléments du coût (produit) net des prestations

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2008	2007	2006	2008	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus		136 \$	150 \$	146 \$	4 \$	5 \$	4 \$
Intérêts débiteurs		801	742	713	15	15	16
Gain de compression		-	-	-	(7)	(4)	-
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(1 004)	(935)	(903)	-	-	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		19	19	19	2	2	2
Perte (gain) actuariel(le) net(te) constaté(e)		-	53	91	(2)	(4)	(5)
<b>Coût (produit) net des prestations</b>		<b>(48) \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>17 \$</b>

Le coût des prestations au titre des services passés et la perte actuarielle nette estimatifs relativement aux régimes à prestations déterminées qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût net des prestations au cours du prochain exercice sont de néant et 6 M\$ respectivement.

Le coût des prestations au titre des services passés et le gain actuariel net estimatifs relativement aux avantages complémentaires de retraite qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût net des prestations au cours du prochain exercice s'élèvent à 2 M\$ et à 4 M\$, respectivement.

## vi) Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
<i>Pour déterminer les obligations découlant des régimes</i>						
Taux d'actualisation	7,42 %	5,53 %	5,12 %	6,84 %	5,84 %	5,44 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
<i>Pour déterminer le coût net des prestations</i>						
Taux d'actualisation	5,53 %	5,12 %	5,00 %	5,84 %	5,44 %	5,30 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,50 %	3,75 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes	8,00 %	8,00 %	8,00 %	S.O.	S.O.	S.O.

Pour élaborer son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu utilisé pour calculer le coût net des prestations applicable à la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif, la Compagnie tient compte des résultats antérieurs et des prévisions du rendement des placements à long terme, de la composition prévue de l'actif des régimes ainsi que des taux de rendement à long terme prévus des marchés pour l'avenir.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Compagnie réduira son hypothèse de rendement à long terme sur l'actif des régimes de 8,00 % à 7,75 % afin de tenir compte des prévisions de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements. Ce changement d'hypothèse de la direction donnera lieu à une diminution du produit net des prestations d'environ 17 M\$ en 2009.

La Compagnie a décidé d'utiliser la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif en vertu de laquelle les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des placements sont constatés au cours d'une période de cinq ans, tandis que le revenu de placement est constaté immédiatement.

*vii) Taux tendanciel estimé des coûts des avantages complémentaires de retraite*

Aux fins de mesure, le taux d'augmentation hypothétique du coût par personne des prestations de soins de santé a été établi à 12 % pour chacun des exercices 2008 et 2009. Il est présumé que ce taux diminuera graduellement jusqu'à 4,5 % en 2028 et qu'il se maintiendra à ce niveau par la suite.

Les coûts présumés de soins de santé ont un effet important sur les montants constatés relativement au régime de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage de la tendance estimée des coûts de soins de santé aurait l'effet suivant :

En millions	Variation de un point de pourcentage	
	Augmentation	Diminution
Effet sur le total des coûts des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	1 \$	(1) \$
Effet sur les obligations découlant des avantages complémentaires de retraite	16 \$	(14) \$

*viii) Prestations futures estimées*

En millions	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite
2009	894 \$	20 \$
2010	922	21
2011	952	21
2012	980	21
2013	1 005	22
Exercices de 2014 à 2018	5 363	123

### 13 – Autres produits

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006
Gain sur la cession d'immobilisations		22 \$	14 \$	16 \$
Gain sur la cession du complexe de la gare Centrale (Note 5)		-	92	-
Gain sur la cession du placement dans l'EWS (Note 6)		-	61	-
Participation aux bénéfices de l'EWS (Note 6)		-	5	(6)
Coûts immobiliers nets		(10)	(6)	(12)
Coûts liés au programme de titrisation des débiteurs (Note 4)		(10)	(24)	(12)
Gain (perte) de change étranger		(14)	24	18
Autres		38	-	7
		26 \$	166 \$	11 \$

## 14 – Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition fédéral prévu par la loi. Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Taux d'imposition fédéral		<b>19,5 %</b>	<b>22,1 %</b>	22,1 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition fédéral		<b>(496) \$</b>	<b>(598) \$</b>	(603) \$
Recouvrement (charge) d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôt provincial et autres impôts		<b>(304)</b>	<b>(318)</b>	(354)
Rajustements d'impôts reportés par suite de l'adoption de taux		<b>23</b>	<b>317</b>	228
Autres <sup>(1)</sup>		<b>127</b>	<b>51</b>	87
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices</b>		<b>(650) \$</b>	<b>(548) \$</b>	(642) \$
<b>Versements en espèces d'impôts sur les bénéfices</b>		<b>425 \$</b>	<b>867 \$</b>	307 \$

1) Comprend les rajustements concernant la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux non reconnus et autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices au Canada et aux États-Unis :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>				
Canada		<b>1 976 \$</b>	1 983 \$	2 009 \$
États-Unis		<b>569</b>	723	720
		<b>2 545 \$</b>	2 706 \$	2 729 \$
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles</b>				
Canada		<b>(316) \$</b>	(418) \$	(440) \$
États-Unis		<b>(104)</b>	(212)	(199)
		<b>(420) \$</b>	(630) \$	(639) \$
<b>Recouvrement (charge) d'impôts reportés</b>				
Canada		<b>(153) \$</b>	141 \$	102 \$
États-Unis		<b>(77)</b>	(59)	(105)
		<b>(230) \$</b>	82 \$	(3) \$

Les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs sont les suivants :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<i>Impôts reportés débiteurs</i>			
Provisions pour compressions de l'effectif		16 \$	22 \$
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations		177	146
Obligations découlant des avantages complémentaires de retraite		87	85
Pertes et crédits d'impôts reportés		48	24
		<b>328</b>	<b>277</b>
<i>Impôts reportés créditeurs</i>			
Actif net relatif aux régimes de retraite		352	429
Immobilisations et autres		5 389	4 688
		<b>5 741</b>	<b>5 117</b>
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>		<b>5 413 \$</b>	<b>4 840 \$</b>
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>			
Canada		2 113 \$	2 191 \$
États-Unis		3 300	2 649
		<b>5 413 \$</b>	<b>4 840 \$</b>
Montant total net des impôts reportés créditeurs		<b>5 413 \$</b>	<b>4 840 \$</b>
Montant net des impôts reportés débiteurs à court terme		98	68
<i>Montant des impôts reportés créditeurs à long terme</i>		<b>5 511 \$</b>	<b>4 908 \$</b>

Il est plus que probable que la Compagnie réalisera la majorité de ses impôts reportés débiteurs par la génération de revenus imposables futurs, à mesure que les paiements associés aux provisions et aux courus à payer seront effectués et que les pertes et les crédits d'impôts reportés en avant seront utilisés. Au 31 décembre 2008, la Compagnie disposait de pertes d'exploitation reportées en avant disponibles d'environ 20 M\$ pour réduire le revenu imposable futur. La Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs (150 M\$ au 31 décembre 2008) pour la perte de change afférente à son investissement permanent dans des filiales ferroviaires aux États-Unis inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car elle ne prévoit pas que cet écart temporaire ne se résorbe dans un avenir prévisible.

En 2008, en 2007 et en 2006, la Compagnie a constaté des crédits d'impôts de 4 M\$, pour chaque année, pour les frais de recherche et de développement admissibles, qui ont réduit le coût des immobilisations.

Le tableau suivant présente la conciliation des avantages fiscaux non constatés au Canada et aux États-Unis :

En millions

Avantages fiscaux non constatés bruts au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	158 \$
Ajouts :	
Positions fiscales relatives à l'exercice courant	2
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs	11
Intérêts courus sur les positions fiscales	6
Déductions :	
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs	(31)
Intérêts courus sur les positions fiscales	(30)
Règlements	(37)
<i>Avantages fiscaux non constatés bruts au 31 décembre 2008</i>	<i>79 \$</i>
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords	(38)
<i>Avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2008</i>	<i>41 \$</i>

Au 31 décembre 2008, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 79 M\$, avant prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales, dont 19 M\$ au titre des intérêts courus et des pénalités. S'ils étaient constatés, tous les avantages fiscaux non constatés nets auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif.

Il est prévu que le montant des avantages fiscaux non constatés changera au cours des douze prochains mois; cependant, la Compagnie ne prévoit pas que le changement aura des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

La Compagnie comptabilise les intérêts courus et les pénalités relativement aux avantages fiscaux non constatés au poste Charge d'impôts sur les bénéfices, dans l'État consolidé des résultats.

Au Canada, les déclarations fédérales de revenus produites pour les exercices 2004 à 2007 et les déclarations provinciales de revenus produites pour les exercices 2003 à 2007 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Aux États-Unis, les déclarations de revenus produites pour les exercices 2004 à 2007 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales.

## 15 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques, au Canada et aux États-Unis. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la haute direction, notamment le principal responsable de l'exploitation de la Compagnie, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en pilotent l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la haute direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'ouest, de l'est et du sud). La haute direction est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification et du contrôle généraux de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la haute direction; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au

processus décisionnel de la Compagnie. Environ 91 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- i) la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- ii) les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- iii) les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global;
- iv) la Compagnie et ses filiales, et non ses régions, sont assujetties à des régimes réglementaires uniques, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Pour les raisons qui précèdent, la Compagnie constate ses données financières sur la base d'un secteur d'exploitation unique.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information sur les zones géographiques :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007	2006
<i>Produits d'exploitation</i>				
Canada		5 632 \$	5 265 \$	5 293 \$
États-Unis		2 850	2 632	2 636
		<b>8 482 \$</b>	<b>7 897 \$</b>	<b>7 929 \$</b>

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007	2006
<i>Bénéfice net</i>				
Canada		1 507 \$	1 706 \$	1 671 \$
États-Unis		388	452	416
		<b>1 895 \$</b>	<b>2 158 \$</b>	<b>2 087 \$</b>

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007
<i>Immobilisations</i>			
Canada		12 377 \$	11 777 \$
États-Unis		10 826	8 636
		<b>23 203 \$</b>	<b>20 413 \$</b>

## 16 – Bénéfice par action

	Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006
Bénéfice de base par action		3,99 \$	4,31 \$	3,97 \$
Bénéfice dilué par action		3,95 \$	4,25 \$	3,91 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006
Bénéfice net		1 895 \$	2 158 \$	2 087 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		474,7	501,2	525,9
Effet des options d'achat d'actions		5,3	6,8	8,4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution		480,0	508,0	534,3

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions qui n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action, parce que leur inclusion aurait eu un effet d'antidilution, s'est élevé à 0,3 million, à 0,1 million et à 0,2 million, respectivement.

## 17 – Engagements et éventualités d'importance

## A. Contrats de location

La Compagnie a conclu des contrats de location-exploitation et de location-acquisition, principalement pour des locomotives, des wagons et du matériel intermodal. Un grand nombre de contrats de location-acquisition offrent l'option d'acheter les éléments loués pour des montants fixes pendant la durée du contrat de location ou à son expiration. Au 31 décembre 2008, les engagements de la Compagnie en vertu de ces contrats de location-exploitation et de location-acquisition s'élevaient à 876 M\$ et à 1 837 M\$, respectivement. Les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation ayant une durée de location initiale non annulable de un an ou plus, et les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-acquisition au cours de chacun des cinq prochains exercices et ultérieurement s'établissent comme suit :

En millions	Location- Exploitation	Location- acquisition
2009	166 \$	207 \$
2010	134	158
2011	112	199
2012	87	96
2013	65	145
2014 et ultérieurement	312	1 032
	876 \$	1 837
Moins : les intérêts implicites sur les contrats de location-acquisition à des taux variant entre 2,1% et 7,9 %		525
Valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-acquisition compris dans la dette		1 312 \$

La Compagnie a également conclu des contrats de location-exploitation relativement à son parc automobile d'une durée non annulable minimale de un an, qu'elle a coutume de renouveler ensuite sur une base mensuelle. Les paiements annuels relatifs à de tels contrats sont estimés à environ 30 M\$ et s'étalent généralement sur cinq ans.

La charge de location au titre de tous les contrats de location-exploitation s'élevait à 202 M\$, à 207 M\$ et à 202 M\$ pour

les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, respectivement. Les loyers conditionnels et les loyers de sous-locations n'étaient pas importants.

### B. Autres engagements

Au 31 décembre 2008, les engagements totaux de la Compagnie pour l'acquisition de traverses, de rails, de wagons, de locomotives et d'autres matériel et services, de même qu'au titre de contrats de soutien et de maintenance et de licences informatiques, étaient de 1 006 M\$. La Compagnie est également liée par des contrats avec des fournisseurs de carburant portant sur l'achat d'environ 82 % de sa consommation de carburant prévue pour le reste de 2009 et 32 % de sa consommation prévue pour 2010, au prix du marché en vigueur à la date d'achat.

### C. Éventualités

La Compagnie est occasionnellement engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires, et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés par des déraillements ou d'autres accidents.

#### Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Par conséquent, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2008	2007	2006
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	196 \$	195 \$	205 \$
Cours et autres	42	41	60
Paiements	(49)	(40)	(70)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>189 \$</b>	<b>196 \$</b>	<b>195 \$</b>

#### États-Unis

Les accidents du travail et les maladies professionnelles subis par les membres du personnel et les réclamations qui en découlent font l'objet d'indemnisations conformément aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA), qui exige des conclusions quant à la faute par le recours au système de jury des États-Unis ou de règlements individuels, et représentent une obligation importante pour le secteur ferroviaire. La Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages matériels et les maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées, établie sur la base d'une estimation actuarielle de leurs coûts définitifs.

En 2008, en 2007 et en 2006, par suite des résultats d'études actuarielles externes, la Compagnie a comptabilisé des réductions nettes de sa provision à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis de 28 M\$, de 97 M\$ et de 62 M\$, respectivement. Ces réductions sont principalement attribuables aux diminutions des estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées en raison de sa stratégie continue axée sur la limitation des risques et dirigée vers la prévention, la limitation des réclamations et des blessures, la réduction des paiements relatifs aux réclamations existantes et la réduction de la gravité des réclamations liées aux maladies non professionnelles.

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs en matière de maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, mais qui ne se limite pas, au nombre prévu de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatifs

et judiciaires, les obligations futures de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2008	2007	2006
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	250 \$	407 \$	452 \$
Cours et autres	57	(111)	(8)
Paiements	(42)	(46)	(37)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>265 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>407 \$</b>

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2008, ainsi que les réclamations futures, et conséquemment, on ne peut donner aucune assurance que leur résolution n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier.

#### **D. Questions environnementales**

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et des autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

##### *Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues*

La Compagnie a identifié environ 345 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, y compris celles qui sont imposées par la *Federal Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*. La CERCLA et des lois étatiques similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à environ 10 sites régis par la *Superfund Law* et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables. Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon précise, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, les techniques de nettoyage disponibles, la participation de la Compagnie aux frais et l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale. Un passif est d'abord inscrit si une évaluation environnementale survient et (ou) si des mesures correctives sont probables, et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée, est comptabilisée déduction faite des recouvrements des assurances potentiels et réels et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance importants. Les provisions à l'égard de l'environnement, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres de l'État consolidé des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. En 2005, la Compagnie avait encouru un passif afférent à un déraillement survenu au lac Wabamun, en Alberta. Au cours des trois dernières années, ce passif a été ajusté pour tenir compte de réclamations environnementales et judiciaires supplémentaires, puis il a été réduit du montant équivalant aux paiements effectués dans le cadre du nettoyage. Au 31 décembre 2008, la majorité des travaux de nettoyage ont été achevés, et

il est prévu que les coûts restants seront minimes. Au 31 décembre 2008, la Compagnie a une créance au titre des recouvrements estimatifs provenant de ses assureurs, qui ont couvert presque toutes les charges liées au déraillement en sus de la franchise auto-assurée de 25 M\$, laquelle a été inscrite dans les charges d'exploitation en 2005.

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2008	2007	2006
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	111 \$	131 \$	124 \$
Cours et autres	29	(1)	17
Paievements	(15)	(19)	(10)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>125 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>131 \$</b>

La Compagnie prévoit que la majorité du passif au 31 décembre 2008 sera payée au cours des cinq prochaines années. Cependant, certains coûts pourraient être payés au cours d'une période plus longue. Aucun site particulier n'est considéré comme important. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

#### *Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues*

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales au cours des prochains exercices, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs, la possibilité de déversements et d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations seraient susceptibles de se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels ou des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- i) l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- ii) l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- iii) la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites;
- iv) la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés dans l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

#### *Événements futurs*

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et de transport connexe, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des

dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

#### *Conformité réglementaire*

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation se sont élevées à 10 M\$ en 2008 (10 M\$ en 2007 et 10 M\$ en 2006). De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux continus et d'autres facteurs, la Compagnie planifie les améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et de processus existants. Les autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations pour des questions environnementales de la Compagnie se sont élevées à 9 M\$ en 2008, à 14 M\$ en 2007 et à 18 M\$ en 2006. La Compagnie s'attend à ce que les dépenses en immobilisations relatives à des questions environnementales soient d'environ 17 M\$ en 2009, 14 M\$ en 2010 et 13 M\$ en 2011.

#### **E. Garanties et indemnisations**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse certaines garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien et d'autres cautions ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

La Compagnie est tenue d'inscrire un passif pour la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de certaines garanties à la date à laquelle la garantie est émise ou modifiée. De plus, si la Compagnie prévoit effectuer un paiement au titre d'une garantie, un passif sera enregistré dans la mesure où un passif n'a pas déjà été constaté.

##### *i) Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation*

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses éléments d'actif loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2009 et 2020, au profit du locateur. Si la juste valeur des éléments d'actif, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2008, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 164 M\$. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

##### *ii) Autres garanties*

La Compagnie, incluant certaines de ses filiales, a accordé des lettres de crédit de soutien irrévocables et d'autres cautions, émises par des institutions financières à cote de solvabilité élevée, à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2008, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces garanties s'élevait à 500 M\$, dont 415 M\$ étaient pour l'indemnisation des travailleurs et d'autres avantages sociaux et 85 M\$, pour de l'équipement visé par des contrats de location et d'autres éléments. Durant 2008, la Compagnie a accordé des garanties pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, puisque ces garanties sont liées à la performance future de la Compagnie.

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, la Compagnie n'avait inscrit aucun passif additionnel afférent à ces garanties, car elle ne prévoit pas effectuer de paiements supplémentaires relativement à ces garanties. Les dates d'échéance de la majorité des instruments de garanties vont de 2009 à 2011.

##### *iii) Indemnisations générales*

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a fourni des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Les dispositions d'indemnisation sont contenues dans différents types de contrats avec des tiers, incluant, mais sans s'y limiter :

- a) des contrats accordant à la Compagnie le droit d'utiliser une propriété appartenant à un tiers, ou d'y accéder, tels que

- des contrats de location, des servitudes, des droits de circulation et des ententes de voie de service;
- b) des contrats accordant à autrui le droit d'utiliser la propriété de la Compagnie, tels que des contrats de location, des licences et des servitudes;
  - c) des contrats de vente d'éléments d'actif et de titrisation des débiteurs;
  - d) des contrats pour l'acquisition de services;
  - e) des ententes de financement;
  - f) des actes de fiducie, des ententes d'agence fiscale, des conventions de placement ou des ententes semblables relatives à des titres de créance ou de participation de la Compagnie et des ententes d'engagement de conseillers financiers;
  - g) des ententes d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres relativement aux titres de la Compagnie;
  - h) des contrats de fiducie et autres relatifs à des régimes de retraite et d'autres régimes, y compris ceux qui constituent des fonds en fiducie pour garantir à certains dirigeants et cadres le paiement de prestations en vertu de conventions de retraite particulières;
  - i) des ententes de transfert de régimes de retraite;
  - j) des ententes cadres avec des institutions financières régissant les transactions portant sur des instruments dérivés; et
  - k) des ententes de règlements avec des compagnies d'assurances ou des tiers en vertu desquelles un assureur ou un tiers a été indemnisé pour toutes réclamations courantes ou futures liées à des polices d'assurance, des incidents ou des événements couverts par les ententes de règlements.

Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs peut être important. Toutefois, ce risque ne peut être déterminé avec certitude.

La Compagnie a conclu différents types de contrats d'indemnisation avec des tiers pour lesquels le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut être établi avec certitude. C'est pourquoi la Compagnie a été incapable de déterminer la juste valeur de ces garanties et n'a donc inscrit aucun passif à cet égard. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

## 18 – Instruments financiers

### A. Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques, tels que les risques liés au crédit, aux prix des marchandises, aux taux d'intérêt, au change étranger et à l'illiquidité. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité de vérification de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver sa liquidité. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne les utilise pas à des fins de spéculation. Au 31 décembre 2008, la Compagnie n'avait pas d'instruments financiers dérivés en circulation.

#### *i) Risque de crédit*

La Compagnie surveille, dans le cours normal de ses activités, la situation financière et les limites de crédit de ses clients et examine les antécédents de chaque nouveau client en matière de crédit. Bien que la Compagnie estime qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit, la conjoncture économique actuelle a donné lieu à l'accroissement du risque de crédit de la Compagnie. Pour gérer son risque de crédit, la Compagnie veille à maintenir le montant quotidien moyen des ventes non réglées dans une marge raisonnable et travaille avec les clients pour assurer l'assiduité des paiements, tout en se prémunissant, dans certains cas, de garanties financières sous forme de lettres de crédit.

#### *ii) Carburant*

La Compagnie est exposée au risque sur marchandise lié aux achats de carburant et à la réduction possible du bénéfice net due à la hausse du prix du diesel. L'incidence des fluctuations des charges de carburant est grandement atténuée par le programme de

supplément pour le carburant de la Compagnie, selon lequel les hausses du prix du carburant sont réparties aux expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues. Bien que ce programme procure une couverture efficace, un degré d'exposition résiduel demeure, car le risque lié au prix du carburant ne peut être complètement atténué vu les délais et la volatilité du marché. Par conséquent, lorsqu'elle estime qu'une telle mesure est appropriée, la Compagnie peut avoir recours à des instruments dérivés pour atténuer ce risque.

La Compagnie avait une stratégie de couverture qui consistait à réaliser des opérations de swap sur le pétrole brut et le mazout de chauffage pour un pourcentage cible de la consommation future de carburant jusqu'à deux ans à l'avance. Cependant, aucune opération de swap additionnelle n'a été réalisée depuis septembre 2004. La Compagnie a donc suspendu ce programme vers la fin de 2006.

Les changements de la juste valeur des swaps étaient étroitement liés aux fluctuations des prix du carburant. Par conséquent, ces couvertures étaient comptabilisées à titre de couvertures des flux de trésorerie, et la partie effective du changement cumulatif de la valeur marchande des instruments dérivés avait été inscrite au poste Autre perte globale cumulée.

Au cours de 2006, les positions de couverture restantes de la Compagnie sont arrivées à échéance et ont été réglées. En conséquence, les gains connexes non matérialisés de 57 M\$, 39 M\$ après impôts, qui étaient auparavant inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ont été reclassés au bénéfice à titre de gains matérialisés. Les gains matérialisés totaux dégagés des activités de couverture des prix du carburant de la Compagnie, qui ont été inscrits à titre de réduction de la charge liée au carburant, se sont élevés à 64 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La Compagnie n'a pas constaté de gains ou de pertes importants en 2006 dus à l'inefficacité du programme de couverture, car les instruments dérivés de la Compagnie étaient très efficaces pour couvrir les variations des flux de trésorerie associées aux achats anticipés de carburant diesel.

### *iii) Taux d'intérêt*

La Compagnie est exposée au risque lié aux taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Ce risque existe à l'égard de la capitalisation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Compagnie ainsi que de sa dette à long terme. La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables par l'emprunt en vertu de son programme de papier commercial et de contrats de location-acquisition, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs. Pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance, de la monnaie et du profil de taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut conclure des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2008, le poste Autre perte globale cumulée comprenait un gain non amorti de 11 M\$, soit 8 M\$ après impôts (11 M\$, soit 8 M\$ après impôts au 31 décembre 2007) afférent à des accords de taux futurs réglés en 2004, qui sont amortis sur la durée de la dette associée.

### *iv) Devises étrangères*

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar canadien et les autres devises (y compris le dollar US) ont un impact sur la compétitivité des marchandises transportées par la Compagnie sur le marché mondial et ont donc une incidence supplémentaire sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie.

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les éléments d'actif et de passif des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e). Afin de minimiser la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en dollars US, la Compagnie désigne la dette à long terme libellée en dollars US de la société mère comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. En conséquence, les gains et les pertes de change non matérialisés, depuis les dates de désignation, sur la conversion de la dette à long terme de la Compagnie libellée en dollars US sont inclus dans le poste Autre perte globale cumulée.

Occasionnellement, la Compagnie conclut des contrats de change à court terme dans le cadre de sa stratégie de gestion des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2008, la Compagnie n'avait aucun contrat de change en vigueur.

(v) *Risque d'illiquidité*

La Compagnie surveille et gère ses exigences en matière de liquidités de manière à avoir de suffisamment de fonds pour subvenir à ses besoins d'exploitation et de placement. La Compagnie évolue dans le cadre d'une solide politique financière dans le but de maintenir un bilan solide, en surveillant son ratio capitaux empruntés/capitaux investis rajusté et son ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) rajusté, et préserver une cote de solvabilité vigoureuse pour être en mesure de continuer de faire appel au financement public.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la source principale de liquidités de la Compagnie, suppléés par son programme de titrisation des débiteurs et son programme de papier commercial, pour financer ses besoins en liquidités à court terme. La Compagnie utilise principalement ces sommes à des fins de fonds de roulement, y compris pour les acomptes provisionnels d'impôts sur les bénéfices au moment où ils sont exigibles, les contributions aux régimes de retraite, les obligations contractuelles, les dépenses en immobilisations relatives, entre autres, à l'infrastructure ferroviaire, les acquisitions, le versement de dividendes et le rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions. Par conséquent, la Compagnie établit ses priorités relatives à l'utilisation des fonds disponibles en fonction des exigences d'exploitation à court terme, des dépenses requises pour assurer la sécurité du chemin de fer ainsi que des initiatives stratégiques, tout en tenant compte de ses obligations contractuelles à long terme et de la valeur rendue aux actionnaires.

## B. Juste valeur des instruments financiers

Selon les principes comptables généralement reconnus, la juste valeur d'un instrument financier désigne le prix auquel l'instrument pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La Compagnie utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable est présentée au Bilan consolidé sous les postes suivants :

i) *Trésorerie et équivalents, Débiteurs, Autres éléments de l'actif à court terme, Crédeurs et autres :*

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur puisque ces instruments ont une date d'échéance rapprochée.

ii) *Autres éléments d'actif :*

Placements : La Compagnie possède plusieurs placements sous forme de titres de participation dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, à l'exception de certains placements comptabilisés au coût dont la juste valeur a été estimée en fonction de la quote-part de la Compagnie de l'actif net.

iii) *Dette à long terme :*

La juste valeur de la dette à long terme de la Compagnie est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Compagnie aux 31 décembre 2008 et 2007, pour lesquels les valeurs comptables au Bilan consolidé diffèrent des justes valeurs :

<i>En millions</i>	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actif financier</i>				
Placements	24 \$	127 \$	24 \$	95 \$
<i>Passif financier</i>				
Dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins de un an)	7 911 \$	8 301 \$	5 617 \$	5 850 \$

## 19 – Autre perte globale cumulée

Le tableau suivant présente les éléments du poste Autre perte globale cumulée :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007
Perte de change non matérialisée		(575) \$	(762) \$
Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite		412	723
Instruments dérivés		8	8
<b>Autre perte globale cumulée</b>		<b>(155) \$</b>	<b>(31) \$</b>

Les tableaux suivants présentent les composantes du poste Autre bénéfice (perte) global(e) et les incidences fiscales connexes :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2008</b>	2007	2006
Autre perte globale cumulée – solde au 1 <sup>er</sup> janvier		(31) \$	(44) \$	(222) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) :				
Gain (perte) de change non matérialisé(e) (déduction faite du recouvrement (de la charge) d'impôts sur les bénéfices de 194 \$, (91) \$ et (197) \$ pour 2008, 2007 et 2006, respectivement) <sup>(1)</sup>		187	(307)	(198)
Rajustement lié aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (déduction faite (de la charge) du recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 125 \$, (129) \$ et néant pour 2008, 2007 et 2006, respectivement) (Note 12)		(311)	320	1
Instruments dérivés (déduction faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices de néant, 1 \$ et 18 \$ pour 2008, 2007 et 2006, respectivement) (Note 18)		-	-	(39)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>		<b>(124)</b>	<b>13</b>	<b>(236)</b>
<i>Rajustement pour rendre compte de la situation de capitalisation des régimes de prestations (Note 2) :</i>				
Gain actuariel net (déduction faite de la charge d'impôts sur les bénéfices de (200) \$ pour 2006)		-	-	434
Coût des prestations au titre des services passés (déduction faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 14 \$ pour 2006)		-	-	(31)
Renversement du rajustement lié au passif minimum découlant du régime de retraite (déduction faite de la charge d'impôts sur les bénéfices de (6) \$ pour 2006)		-	-	11
<b>Autre perte globale cumulée – solde au 31 décembre</b>		<b>(155) \$</b>	<b>(31) \$</b>	<b>(44) \$</b>

## 20 – Chiffres comparatifs

Pour respecter la présentation adoptée dans l'exercice 2008, une nouvelle classification a été appliquée à certains chiffres présentés pour les exercices 2007 et 2006.